

Conseils d'Administration
26 & 27 novembre 2020
18 & 19 mars 2021

ANNEXES



1. Pôles Communication – Publication

1.1. L'ARGUMENTAIRE du 27ème Congrès de l'AFPEN à TOULON

Psychologies et psychologue dans l'école du 21ème siècle :

PARTAGER, EXPÉRIMENTER, COMPRENDRE

Le 27ème congrès de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale se tiendra à Toulon du 23 au 25 septembre 2021. Il s'adresse à tous les psychologues et tous les professionnels ou parents concernés par les évolutions actuelles dans le champ de l'éducation.

L'école de la confiance s'affiche comme inclusive et bienveillante. Elle est entrée dans le nouveau millénaire avec la loi de 2005 sur le handicap. La loi de refondation de 2013 a redessiné les contours de l'école en questionnant les rythmes de l'enfant, l'évaluation de l'élève et le partage de l'espace scolaire.

Les évolutions sociétales influencent le développement des enfants accueillis, bouleversent les organisations familiales, mais aussi les attentes des familles et leur rapport à l'institution. Les apports des sciences cognitives ont par ailleurs modifié la compréhension que nous avons de l'enfant apprenant dont le développement et la qualité de vie sont devenus des enjeux de société.

Dans ces allers-retours permanents de l'individuel au collectif, le psychologue à l'école est-il un généraliste des psychologies ou un spécialiste de la psychologie scolaire de la maternelle à l'université ?

Notre congrès se propose de croiser les regards et les approches, de questionner les avancées de la recherche sur l'enfant, sa famille et l'école, en partageant expériences et pratiques professionnelles en pleine mutation.

1.2 Lettre promotionnelle

L'AFPEN, association professionnelle administrée par des psychologues, poursuit comme objectifs le soutien et la promotion de la psychologie à l'école.

En 2020, la crise sanitaire que la société traverse a révélé la faible considération des psychologues par l'institution scolaire. Une enquête, que l'AFPEN a menée pendant le premier confinement, montre une invisibilité des psychologues de l'éducation nationale par une partie de leur hiérarchie. Pourtant, connaissant leur secteur d'exercice, les psyEN ont fait face pour soutenir les équipes et tenter d'assurer la continuité de leur mission avec *les moyens du bord*. L'AFPEN a soutenu pendant toute cette période l'ensemble de la profession en organisant les premiers webinaires de son histoire et en interpellant aussi le ministère.

Si la création récente du corps des psychologues, à laquelle l'AFPEN a contribué, a apporté une reconnaissance professionnelle en offrant un statut de psychologue, elle n'a pas résolu pour autant toutes les difficultés d'exercice.

L'AFPEN participe de tout temps aux moments forts de la reconnaissance des psychologues dans la société : loi protégeant l'usage du titre de psychologue (1985) ; contribution à l'écriture de circulaires et décrets sur les missions des psychologues ; engagement pour inscrire, dans le texte de la Loi de la refondation de l'école de la République, la présence des psychologues de l'Éducation nationale (2012) ; création du code de déontologie et de

sa réécriture actuelle, ...

Les difficultés vécues sur le terrain cette année démontrent avec force ce que pointe l'AFPEN : la nécessité de mettre en place une architecture fonctionnelle incarnée par des psychologues. Cette organisation, réclamée par les adhérents lors du vote de notre dernière assemblée générale, permettrait de faciliter l'exercice de la profession dans l'institution, favorisant par exemple des temps d'échanges entre pairs et avec d'autres professionnels, organisant une véritable formation continue. Elle garantirait le respect d'un cadre déontologique et éthique conforme à la profession réglementée. Elle assurerait une prise en compte des apports de toutes les psychologies, dans les politiques éducatives et de santé, contribuant à une école plus attentive, juste et bienveillante, dans l'intérêt de chaque enfant pris dans sa singularité et sa complexité au sein de la communauté éducative.

Rejoignez-nous ! Ne restez pas seul.e ! Dans notre association, chaque adhérent compte.

Découvrez dans cette lettre quelques-unes des actions que mène l'AFPEN. Ses activités, départementales, nationales ou internationales sont au croisement des deux champs qui sont les nôtres, la psychologie et l'éducation.

Nous espérons que cette lecture vous donnera l'envie d'adhérer.

Toutes nos actions contribuent à renforcer les apports de la psychologie à l'école et la considération du travail des psychologues que nous sommes. Bienvenue à l'AFPEN,
Laurent Chazelas, président.

2. Pôle relations extérieures et partenariats

2.1 CEPE – Construire Ensemble une Politique pour l'Enfance

Compte-rendu de l'Assemblée Générale distancielle en visio du CEPE – Construire Ensemble la Politique de l'Enfance du 5 décembre 2020

Initialement prévue en présentiel en mars 2020 à Paris, cette Assemblée Générale a pu se tenir fin décembre 2020 en distanciel réunissant une trentaine de participants, tous membres du collectif Construire Ensemble la Politique de l'Enfance - <http://cep-enfance.blogspot.com/>

Constatant depuis de longues années l'absence d'une politique nationale globale pour l'enfance (jusqu'à 18 ans), 88 organisations, avaient répondu à l'initiative du Collectif « Pas de 0 de conduite pour les enfants de moins 3 ans ». Elles se sont rassemblées au sein du Collectif national CEPE (Construire Ensemble la Politique de l'Enfance). Ce dernier a lancé le 28 janvier 2014 un appel en faveur d'une véritable politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse qui soit co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés. Les organisations partenaires en ont appelé à la création d'un dispositif combinant deux instances, un Conseil National de l'Enfance et une Instance Interministérielle à l'Enfance. Cet appel a sans doute participé à la création par décret le 16 décembre 2016 « Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA Vice-présidente du Haut Conseil : Sylviane GIAMPINO), qui a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

Cette AG a été ouverte par Pierre SUESSER :

15 ans après où en est-on ? il est attendu de cette AG, de faire un point dans tous les champs d'exercice, que chaque participant évoque les difficultés rencontrées et les actions menées face aux projets à la mise en place des politiques publiques Il s'agit aussi et surtout de poser

des perspectives. Comment faire évoluer les actions du CEPE alors que nous sommes à 18 mois de la prochaine présidentielle.

En préambule il a été rappelé les dernières actions du CEPE :

- Adresse en novembre 2019 au président de la République comprenant 6 mesures d'urgences à mettre en œuvre, dont le maître mot reste une approche humanisante et prévenante de l'enfance se dégageant d'une approche mécaniste. *Détails des 6 mesures d'urgence et CR sur le Blogspot*
- Une délégation du CEPEnfance de quatre personnes a été reçue le 18 décembre 2019 au Ministère de la Santé et des Solidarités à l'invitation du cabinet d'Adrien Taquet par M. Maxime Boidin : l'audience faisait suite à la demande du CEPEnfance et de l'Adresse faite au Président de la République remise à Monsieur Taquet lors des 30 ans de la CIDE à l'UNESCO le 20 novembre 2019. À la remarque de la délégation sur le nécessaire travail de transversalité des points abordés, et d'une approche globale de la prise en compte des besoins de tous les enfants dans les politiques publiques, Maxime Boidin indique que la stratégie gouvernementale adoptée, nécessite que chaque dossier soit porté auprès du Premier ministre pour arbitrage par seulement deux ministères. Il y a donc des compromis à faire avec les autres ministères. Nous rappelons que c'est l'une des raisons principales qui nous fait appeler de nos vœux un ministère de l'Enfance qui serait directement placé sous l'autorité du premier ministre. En fin d'audience, les représentants du CEP-Enfance rappellent la nécessité pour tous, d'espaces de réflexions et d'élaborations et notre conviction de construire les politiques avec les personnes concernées et non avec des dispositifs et protocoles descendants. *CR sur le Blogspot du CEPE.*

In fine ces dernières actions ont eu peu d'écho au niveau de la presse et n'ont pas suscité autant de débats que souhaités.

Après cette introduction qui a permis à chacun de rebondir dans son champ professionnel. Les discussions ont été intenses croisant les questions et les champs professionnels. Ainsi nous reprendrons plutôt les idées forces qui sont ressorties de ces échanges.

- ✓ Une attention devrait être portée dans l'esprit d'un continuum des différents âges, de la naissance au jeune adulte, là où les politiques apportent des balisages différents et arbitraire pour chaque tranche d'âge. Le secteur de la petite enfance représente un réel marché auquel il serait souhaitable d'opposer la réelle prise en compte du développement dynamique de l'enfant, dans des perspectives durables et en rapport à la nature.
- ✓ Il apparaît nécessaire de développer notre communication : faire connaître le CEPE, son action auprès du HCFEA, et rappeler les 6 mesures d'urgences. L'état s'engage, débloque des enveloppes et amorce des moyens. Il y a une volonté de travailler avec les départements dans une dynamique territoriale. Les actions de terrain sont peu visibles. Alors qu'il y a une réelle volonté de convergence avec le HCFEA, travail pour la protection de l'enfance et le handicap. Notre travail est de faire remonter les observations, constats et analyses du terrain en sortant de la plainte.
- ✓ Dans leurs rencontres et audiences ministérielles, les différents partenaires ont souvent fait référence aux 1 000 premiers jours de l'enfant qui constituent une période essentielle pour le bon développement et la construction de ce dernier. Cette période conditionne la santé et le bien-être de l'individu tout au long de sa vie.

Et ce en référence au rapport remis à Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles par la commission d'experts, dirigée par Boris Cyrulnik.

- ✓ Il y a un ressenti largement partagé d'un décalage entre d'une part, des volontés progressistes et positives de membres de l'exécutif et des mesures rétrogrades ou destructives qui sont prises sur le Terrain. Ce paradoxe crée un fossé entre décision ministérielle et territorialisation, où l'espace pour penser s'amenuise voire disparaît au profit d'une volonté exclusive descendante. Dans ce contexte il devient difficile de porter et surtout de soutenir des projets. Ce fossé entre intentions et mises en œuvre demande une vigilance de tous les instants. Il s'agit, en étant fort ensemble, de continuer à défendre l'accueil de l'enfant au sein des structures en tant que sujet, en développement, pas comme objet d'un projet (de l'inclusion par exemple). Il importe d'accorder une attention à la place de la psychologie pour continuer à penser le sujet et tous les déterminants qui peuvent influencer sa trajectoire développementale.
- ✓ Le choix des orientations et du vocabulaire signe les tendances. Pour exemples : dans la justice on ne parle plus d'enfant mais de mineur cad un adulte en miniature. La France n'a jamais autant enfermé d'enfants qu'aujourd'hui, centres de détention, plus de 1400 enfants en prison ou en centres fermés (à partir de 14 ans). Le code de justice évolue et dérive de la protection de l'enfant et de la jeunesse vers la justice des majeurs applicable aux mineurs, signant le paradoxe entre principes de ce nouveau texte et réalité, soit en contradiction totale entre intentions et mises en œuvre des politiques ; un code qui met de côté la prévention et qui va régir toute la politique française en se centrant sur l'acte et non plus sur globalité de l'enfant comme sujet en devenir.
- ✓ L'accueil des tout-petits : existence d'une charte de bon accueil de l'enfant alors qu'en même temps, la loi autoriserait les assistantes maternelles à accueillir dans la pratique jusqu'à 8 enfants avec capacités d'auto dérogation. L'image associée fait qu'on ne parle même plus « bébés à la consigne mais bébés en batterie ».
- ✓ **En écho aux paradoxes et dissonances évoqués, l'AFPEN a en l'occurrence présenté** sa participation aux actions concernant l'approche tendue dans la mise en place des PCO -TND autisme 0-6 ans en Nouvelle Aquitaine, ainsi que sa participation au projet de circulaire PCO-TND 7-12 ans. Les échanges furent courtois et chaleureux, dans un réel échange au cours de l'audience avec Philippe Romac du cabinet d'Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles. Ce dernier n'a pas apporté de réponses mais nous a entendu rappelant « qu'on ne travaille pas cela ! » et nous invite à le revoir rapidement. En revanche au regard des PCO portées par Claire Compagnon, la volonté d'aboutir, et rapidement, est de mise : « le terrain, et ses problématiques, ne nous regarde pas, nous sommes mandatés pour finaliser le projet ».

En conclusion : Le CEPE rappelle qu'il soutient et demande un vrai « ministère de l'enfance » en substitution des actuelles actions interministérielles, qui demandent des accords des ministères de tutelle pas simples à obtenir et des moyens à investir.

Constatant le peu de portée et de suite à cette demande de 6 mesures d'urgence, il faut agir et sortir du cumul d'alertes... au-delà des discours, des faits et des actes !

Différentes actions sont évoquées : actions communes : 1 an après où en est-on ?

- ✓ chaque association se saisit de ses propres points d'observation et d'analyse : quels points principaux à mettre en avant pour votre secteur et qui fasse lien avec la politique générale pour l'enfance ?
- ✓ constituer un document collectif ensemble, un écrit qui se concentrerait sur les textes pour en dégager les incongruences, la duplicité entre discours et mesures effectivement prises.
- ✓ d'ici 1 an lancer une marche nationale « Vers les États Généreux de l'Enfance », manifestation convergente, précédée la veille d'une projection d'un film... et pourquoi pas une vidéo à diffuser via les réseaux sociaux pour aller auprès des acteurs de terrain.

Clôture de l'Assemblée Générale : Beau programme de travail à venir pour 2021 !

Pour aller plus loin quelques liens :

 **Synthèse de la rencontre cabinet Adrien TAQUET :**

<http://cep-enfance.blogspot.com/2020/01/synthese-de-notre-rencontre-avec-le.html>

et aussi accueil pour les tout-petits :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/loi-asap-une-reforme-des-modes-d-accueil-pour-les-enfants-les-parents-et-les>

Un texte de JP Rosenczveig est paru dans le monde signé par 130 personnes. Il est devenu pétition :

<https://www.change.org/p/d-nouvelle-justice-p%C3%A9nale-des-mineurs>

lettre des sociétés de pédiatres et de santé publique :

https://snmpmi.org/IMG/pdf/courrier_pediatres_reaction_rapport_1000_jours_201120.pdf

Sur l'école un lien d'un travail mené par ATD Quart Monde :

<https://www.atd-quartmonde.fr/nos-actions/projets-pilotes/cipes-pour-une-ecole-de-la-reussite-de-tous-les-eleves/>

HCFEA : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/hcfea-haut-conseil-de-la-famille-de-l-enfance-et-de-l-age>

2.2 Collectif RASED

2.2.1 Demande d'audience du collectif RASED auprès du MEN

Monsieur le Ministre,

Depuis plus de 10 ans, le collectif RASED défend les principes de la réussite pour tou·tes. Les entités RASED sont à la croisée des chemins de l'école inclusive. Les enseignant·es spécialisé·es et les psychologues peuvent, grâce à leurs connaissances dans les domaines du développement de l'enfant et de la pédagogie alliées à leurs compétences professionnelles spécifiques, accompagner tou·tes les élèves fragilisé·es et leur permettre de trouver une place et un accompagnement au sein de l'école inclusive. L'efficacité de leur travail auprès des élèves qu'ils ou elles suivent, leurs actions auprès des équipes pédagogiques, ainsi que les liens qu'ils ou elles tissent avec les familles et les partenaires sont reconnues.

Or les enseignant·es spécialisé·es à dominante pédagogique et à dominante relationnelle ainsi que les psychologues de l'Éducation Nationale se trouvent en difficulté dans la mise en place de leurs missions. Les adhérent·es des associations professionnelles comme les organisations syndicales font état de missions détournées voire empêchées.

Nous émettons le souhait de pouvoir aborder avec-vous les sujets suivants qui expriment

les inquiétudes et les interrogations vécues par les personnels dans le quotidien de leurs actions :

- Le traitement de la difficulté scolaire depuis le début de la crise sanitaire
- La place attribuée aux spécificités des personnels des RASED dans l'école inclusive
- La différenciation des spécificités des enseignant-es ADP et ADR dans la formation CAPPEI
- Le fonctionnement des pôles ressource de circonscription
- L'état actuel des postes RASED
- Les missions et l'organisation des équipes mobiles d'appui

Sur ce dernier point, nous aimerions préciser avec vous également le rôle des équipes mobiles des établissements spécialisés et la cohérence des interventions multiples et diverses du sanitaire dans le cadre de l'aide apportée aux élèves dits « à besoins éducatifs particuliers ».

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

[2.2.2 Lettre ouverte du Collectif RASED au Ministre de l'Éducation nationale du 6 avril 2020](#)

Monsieur le Ministre,

Depuis maintenant trois semaines, les personnels de l'Éducation nationale mettent toute leur énergie, leur créativité, et leur professionnalisme à maintenir et préserver les liens entre les familles et l'école, afin que les élèves puissent bénéficier d'une continuité dans leurs apprentissages.

Certains enfants resteront profondément marqués par la traversée de cette période difficile. Nous serons aux côtés des équipes et des enseignants afin d'apporter nos compétences spécifiques et complémentaires pour accompagner, écouter et aider les élèves lorsqu'ils reprendront le chemin de l'école. Dans votre message vidéo du 29 mars 2020 adressé aux enseignants et aux enseignantes, vous insistez sur l'importance de la bienveillance et de la résilience. Vous souhaitez que nous fassions en sorte que toutes les relations se fortifient. Nous ne pouvons qu'approuver vos propos qui disent l'absolue nécessité de préserver et de construire des liens de qualité entre les humains dans le cadre de l'école.

Ceux de nos élèves qui rencontrent des difficultés, auxquels les personnels des RASED apportent déjà de l'aide, et ceux que la situation aura fragilisés auront besoin d'attention et d'accompagnement au plus près.

Au sein des RASED, les enseignants spécialisés et les psychologues de l'Éducation nationale œuvrent dans cet objectif. Ces personnels certifiés ont été formés et continuent de construire, au fil d'une longue pratique dans le champ de la difficulté scolaire, des savoirs d'expérience, notamment dans l'écoute de l'élève, de sa famille et des enseignants. Ils contribuent, par la prise en compte de leur complexité, à la résolution des situations difficiles.

Assurer la continuité de leurs missions dans le cadre de la crise sanitaire reste leur priorité. En ce sens, la carte scolaire 2020 doit être celle de l'augmentation des postes des personnels des RASED et des postes d'enseignants afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les enfants.

Pourtant, au regard des dotations accordées par votre ministère, nous savons que dans de nombreux départements il est envisagé de fermer des postes. Cette perspective suscite une

vive inquiétude dans le corps enseignant. Les postes RASED sont encore une fois menacés.

Aussi, Monsieur le Ministre, conformément à votre souhait, l'école doit disposer dès la rentrée 2020 des forces nécessaires à la mise en œuvre de nos missions qui garantissent aux élèves fragiles l'accompagnement indispensable à leur réussite scolaire.

Comment faire si demain les personnels des RASED, qui constituent une ressource majeure, continuent à disparaître du paysage scolaire ?

C'est pourquoi le Collectif national RASED sollicite en urgence, auprès de vous, Monsieur le Ministre, une audience pour évoquer cette situation.

2.2.3 Les communiqués du collectif RASED

2.2.3.1 Adresse intersyndicale aux collègues des RASED

Cher-e-s collègues

Des échos nous parviennent d'une vingtaine de départements dans lesquels la hiérarchie a sollicité des collègues enseignant-e-s du RASED pour effectuer un ou plusieurs remplacements.

Emanant du DASEN ou de l'IEN, ces demandes sont le plus souvent orales et sur la base du volontariat. Mais les pressions de la hiérarchie peuvent être fortes et donner lieu à des injonctions.

Elles relèvent parfois du changement d'affectation géographique, sans procédure administrative, au mépris des conséquences en cas d'accident pour les collègues.

Dans tous les cas, il n'est pas dans les missions des collègues du RASED de remplacer des enseignant-e-s absent-e-s. Le manque de remplaçants est de la responsabilité de l'institution, du ministère, qui dote insuffisamment en postes.

Les missions des personnels des RASED sont cadrées par la circulaire de 2014 et concernent exclusivement la lutte contre la grande difficulté scolaire.

Plus que jamais, beaucoup d'enfants ont besoin de ces personnels spécialisés.

Ces sollicitations sont la marque d'une méconnaissance de la hiérarchie des missions du RASED et d'une sous-estimation importante des besoins en matière de difficulté scolaire. Elles relèvent aussi d'une forme de mépris de la professionnalité des personnels RASED.

Dans tous les cas, c'est insupportable.

Les personnels RASED n'ont pas à pallier les pénuries de personnels dédiés au remplacement.

Les organisations syndicales locales et les élu.e.s du personnel peuvent intervenir pour vous aider à résister à ces «propositions». N'hésitez pas à les solliciter.

Par ailleurs, il est également possible d'envoyer des **motions** du conseil des maître-sses ou du conseil d'école. Nous vous en proposons un modèle.

2.2.3.2 Communiqué du collectif national RASED audience du 25 novembre 2020

Après plus de 2 ans, le collectif national RASED a enfin été reçu au ministère le 25 novembre dernier.

Les attentes étaient fortes et la déception tout autant !

Les membres du Collectif ont eu à cœur de rappeler le rôle essentiel des RASED, des 3 champs professionnels qui les constituent et de la pertinence de cette expertise professionnelle notamment dans un contexte fortement impacté par la pandémie et les conséquences du 1^{er} confinement.

Le ministère a donné peu de réponses aux questions ou aux difficultés évoquées.

On parle dévoiement des missions, on nous répond contexte d'urgence et organisations locales.

Il n'y aurait aucun mépris de la part du ministère, même lorsqu'il est évoqué les demandes faites aux enseignant-es spécialisé-es de remplacer dans les classes où il y a des absences liées à la Covid. C'est le contexte et les organisations locales qui auraient abouti à cela !

Notre demande d'une adresse aux DASEN pour que cela cesse est restée lettre morte.

L'EN ne serait-elle donc plus comptable de l'action publique dans les territoires ?

On parle grande difficulté scolaire, on nous répond handicap.

Le Ministère semble ne pas prendre réellement en compte la difficulté scolaire et l'enseignement adapté. La politique de l'école dite inclusive ne s'adresse plus qu'aux élèves en situation de handicap, laissant sur le bord du chemin tous les autres et niant par là-même les besoins de ces élèves et des équipes sur le terrain.

On parle du RASED, on répond PIAL.

Outre la communication officielle qui se centre quasi exclusivement sur le handicap, les réponses renvoient à plusieurs reprises sur la mise en œuvre des PIAL et leurs évolutions, sur la professionnalisation des AESH, pour accompagner tous les élèves y compris ceux ne relevant pas du handicap. Encore de la confusion entre handicap et difficulté scolaire ...

On parle carte scolaire, on nous dit qu'on y réfléchit

Aux demandes de création de postes pour répondre aux besoins des élèves et des équipes pour éviter une externalisation et une médicalisation de la difficulté, il est répondu qu'ils n'ont pas de perspective de création de postes RASED tant les chantiers en cours sont nombreux.

Lorsque les organisations demandent à avoir accès aux chiffres, pour plus de transparence, la réponse reste en suspens ...

On parle formation Cappei, on dit que ce serait bien mais que c'est compliqué

Aux demandes de départs en formation Cappei dans les domaines pédagogiques et relationnelles, il est dit qu'elles sont toujours d'actualité et qu'il est nécessaire qu'il y en ait plus dès l'an prochain. Le Collectif demande des actes forts sur ce thème comme sur d'autres et non de vagues promesses.

Le MEN reconnaît que le travail des RASED n'est pas assez valorisé au sein de l'école inclusive et que l'EN ne peut s'en passer. Mais pour quelles missions ?

Pour le Collectif National RASED, l'aide directe aux élèves en grande difficulté scolaire demeure le cœur de métier de ces personnels. Le rôle de personne ressource ne se conçoit que comme un travail partenarial dont le but est de faire évoluer positivement la situation de ces élèves et de penser ensemble la cohérence de leur suivi. Mais faudrait-il déjà que les RASED soient complets et en nombre suffisant. Cette action ne peut être dissoute dans un pôle ressource et encore moins dans les PIAL comme l'a laissé sous-entendre le MEN lors de cette audience.

Le Collectif National RASED déplore la piètre qualité de cette audience ministérielle qui ne fait que mettre en lumière l'impréparation, la confusion et le mépris des missions des personnels RASED.

2.3 ISPA

COMPTE-RENDU DE LA 41ème CONFERENCE DE L'ISPA / 9-12 Juillet 2019 (site)

3. Pôle relations internes

3.1 Guide DD

Le guide des DD a été mis à jour en avril 2021 (à voir sur le site).

4. Pôle pratiques professionnelles

4.1 Questionnaire DD

4.2 Questionnaire adhérents

Deux questionnaires ont été élaborés par ce pôle. Ils peuvent être renvoyés sur demande.